Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600503-20260424-24AVRIL26_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-HELLEAN

Date de convocation : 14 avril 2026	Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de La Croix-Helléan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Croix-Helléan, sous la présidence de **Monsieur Thierry CHAMAILLARD, Maire.**
Membres : **En exercice : 15** **Présents : 13** **Votants : 13**	**Etaient présents : M. ADELYS, Mme BLANCHARD, M. BRIQUE, M. DINEL, Mme FRAY, M. GOMMIER, Mme GUEGAN, Mme LE TOQUIN, Mme LUCAS, Mme MAROT, Mme NICOLAS, M. THOMAS.** **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir : /** **Absent n'ayant pas donné de pouvoir : LE BLANC Benoit et DE LA FOREST Tristan**
Numéro : **24AVRIL26_10**	**Secrétaire de séance : NICOLAS Peggy**

Objet : SAUR renouvellement des poteaux incendies à La Ville Ursule et Coët Dé

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la société SAUR a transmis 2 devis relatifs au renouvellement de poteaux incendie situés sur le territoire communal.
Ces propositions concernent :

- Le remplacement du poteau incendie n°03, situé à La Ville Ursule, pour un montant de 2 525,29 € HT ;
- Le remplacement du poteau incendie n°13, situé au lieu-dit Coët Dé, pour un montant de 2 525,29 € HT.

Monsieur le Maire précise que ces interventions sont nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement et la mise en conformité du réseau communal de défense incendie, garantissant ainsi la sécurité des biens et des personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
- de valider les devis de remplacement du poteau incendie n°03, situé à La Ville Ursule, pour un montant de 2 525,29 € HT et celui du remplacement du poteau incendie n°13, situé au lieu-dit Coët Dé, pour un montant de 2 525,29 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,
A La Croix-Helléan, le 28 avril 2026

Le Maire,
Thierry CHAMAILLARD